



REMISES DE PEINE

UN LIVRE, QUATRE JOURS

Au Brésil, des remises de peine sont accordées contre des résumés de livres. Une romancière voudrait appliquer cette méthode en France

PAR ANNE BRAGANCE



BIO

Romancière, née à Casablanca (Maroc) en 1945, ANNE BRAGANCE est l'auteur d'une trentaine de livres, dont « les Soleils rajeunis », « Bleu indigo », « la Reine nue ». Elle va bientôt publier « Remises de peine » au Mercure de France. Elle vit près d'Avignon.

Mon roman en cours d'écriture piétine,

je me sens tellement vacante et malheureuse en cet après-midi de décembre 2013 que, si peu téléspectatrice que je sois, j'allume le téléviseur. Arte propose un documentaire sur la prison de Catanduvás, au Brésil, et pour moi c'est aussitôt le ravissement car on propose aux détenus la « rédemption par la lecture » depuis 2009. Le système fonctionne au bénéfice des prisonniers comme à celui de l'établissement carcéral dans son ensemble puisque l'on constate une nette amélioration de l'atmosphère : recul des violences, nuits plus paisibles et prise de conscience de leurs crimes chez ceux qui ont accepté de participer à l'expérience. La méthode consiste à donner un livre en début de mois à celui qui le souhaite : s'il fournit un résumé après lecture, il obtient quatre jours de remise de peine. Au bout d'un an, il aura gagné quarante-huit jours et pour certains qui ont écopé de longues peines, au bout de trente ans, ce sera presque quatre années de liberté ! Je suis aux anges car le salut par la lecture est mon credo : tout au long de mon existence, les livres m'ont consolée et sauvée.

Après avoir découvert la magnifique initiative mise en œuvre au Brésil, je décide de demander une audience à Christiane Taubira, ministre de la Justice et garde des Sceaux. Par chance, j'ai un ami secrétaire général de la Francophonie qui la connaît et doit déjeuner avec elle et ses conseillers le 3 février. Je prépare un CV (ma bibliographie, assortie d'éléments biographiques) et le lui adresse. Le 6 février, le cabinet de la ministre m'appelle pour me proposer un rendez-vous le 18. Autour de moi on s'étonne, mais nul ne croit au succès de ma démarche, jugée audacieuse et un tantinet utopique. Le 18 février, à l'heure prévue, j'arrive place Vendôme. C'est un mercredi, Christiane Taubira est à l'Assemblée nationale, légère déception. Néanmoins, deux de ses conseillers – l'un au pénitentiaire, l'autre aux affaires réservées – m'accueillent très aimablement. Je sors de mon sac mon roman intitulé « Casus belli » (Actes Sud) et demande qu'on le remette à la ministre. Puis je leur expose le protocole mis en place à Catanduvás et dis mon étonnement que le Brésil ait pris une longueur d'avance sur la France en matière

pénale. Le conseiller pénitentiaire m'explique que les Français craignent la récidive et que « mon » projet sera difficile et long à implanter chez nous. J'apprécie ce futur plus ouvert et chargé d'espoir qu'un conditionnel. Au cours de notre échange, il va me répéter par trois fois : « Nous avons besoin de personnalités telles que vous pour nous aider. » Je l'assure que j'y suis tout à fait disposée. Fin de l'entretien car je ne veux pas rater mon train de retour. Alors que j'atteins le rez-de-chaussée, Christiane Taubira déboule dans le grand hall, alerte, souriante et, me voyant, s'immobilise. Je me présente et ajoute que je viens de rencontrer ses conseillers. « Alors, ça s'est bien passé ? », demande-t-elle. Et moi : « Oui, très bien. Je leur ai laissé un livre pour vous. » Elle me remercie, m'annonce qu'elle va chercher son livre et nous nous embrassons. Décidément, cette femme est telle que je l'imaginais, humaine, chaleureuse, amoureuse des livres. J'ai repris mon TGV pour Avignon le cœur en fête. Et j'attends.

Au mois de juin, Christiane Taubira présente son projet de réforme pénale dont un amendement prévoit que les détenus acceptant de participer à des activités culturelles, notamment de lecture, pourront prétendre à des réductions supplémentaires de peine. Le conseiller pénitentiaire m'annonce le 26 juin que le Sénat a voté cette réforme : j'exulte ! Et dire qu'on se plaint des lenteurs de la justice dans notre pays. Pas moi, en tout cas. Maintenant, il me reste à soumettre mes suggestions au cabinet du ministère et, croyez-moi, je m'y emploie... ■

Dans une prison, au Brésil

EN ANGLETERRE

En mars dernier, Chris Grayling, ministre de la Justice britannique, a interdit l'envoi de colis aux détenus : ni livres, ni timbres, ni crayons, ni papier, qu'ils doivent désormais acheter sur place. « Pour accélérer leur réhabilitation », a-t-il expliqué.

